

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 21/2015

**Préavis pour l'octroi d'un
crédit pour la réalisation du
Concept Bois-Noir**

Lavey, le 31 août 2015

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de l'octroi d'un crédit pour la réalisation du Concept Bois-Noir.

Contexte

Dans le cadre d'un projet de modification et d'élargissement du passage à faune sous l'autoroute A9, le Service des routes et des cours d'eau (Valais) a mandaté un bureau d'ingénieur pour établir un projet de protection contre les crues du Saint-Barthélémy. L'élaboration du projet de protection contre les crues s'intègre au cadre plus général du « Concept Bois-Noir ». Ce projet vise à établir un corridor favorisant le transit de la grande faune de part et d'autre de la vallée du Rhône, entre les Dents du Midi et les Dents de Morcles. Il prévoit, en particulier, la réalisation du passage à faune sous l'autoroute A9, au droit du Saint-Barthélémy.

En lien avec la construction du passage à faune sous l'A9 dans le Bois-Noir à Saint-Maurice, des mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité sont projetées. Ces mesures seront réparties sur plusieurs communes (Evionnaz, Dorénav, Collonges et Lavey-Morcles) et seront financées par l'Office fédéral des routes (OFROU). La commune de Saint-Maurice assurera le rôle de maître d'ouvrage pour les communes qui se situent sur le territoire valaisan et la commune de Lavey-Morcles pour le territoire vaudois. Toutes les communes ont accepté d'autoriser la création de différentes mesures favorables à la biodiversité. La commune de Lavey-Morcles devra, dans le cadre de la mise en place de ces mesures, assurer leur financement qui sera par la suite remboursé par l'OFROU qui a déjà validé le budget.

Dans le cadre du projet Concept Bois-Noir, deux mesures sont prévues sur le territoire de Lavey-Morcles.

Mesures

La mesure M 18 (étang des Fourches à Lavey-Morcles) a pour objectif :

- D'optimiser les potentiels nature d'un espace forestier avec peu de valeur pour favoriser des batraciens et d'autres organismes aquatiques en compensant le déficit de plans d'eau dans la région.

Les mesures :

- Création d'un étang en forêt, alimenté par le trop-plein du nouveau réservoir des Fourches de la commune de Lavey-Morcles.
- Elimination des néophytes (buddleias) aux abords de l'étang.



Financement de la mesure M 18 (étang des Fourches)

Installation de chantier	:	Fr.	4'300.-
Terrassements (travaux préparatoires, excavation, mise en remblai et évacuation excédent, ensemencement)	:	Fr.	25'000.-
Aménagement du plan d'eau, y compris étanchéité	:	Fr.	29'500.-
Aménagement divers (prise d'eau, déversoir, petites structures pour la faune, régies diverses)	:	Fr.	7'300.-
Plantation d'arbustes indigènes	:	Fr.	2'000.-
Elimination des néophytes pendant trois ans	:	Fr.	4'000.-
Divers et imprévus	:	Fr.	7'900.-
Total	:	Fr.	80'000.-

Démarches administratives

- Demande d'autorisation de construire avec mise à l'enquête (en cours)
- Martelage des arbres
- Mise en soumission des travaux et adjudication
- Convention d'entretien avec la commune de Lavey-Morcles

Plan de situation



La mesure M 14 (étangs Lavey Sud) a pour objectifs :

- D'optimiser les potentiels nature d'un espace forestier avec peu de valeur pour favoriser des batraciens et d'autres organismes aquatiques ou riverains en compensant le déficit en plans d'eau de la région.
- De créer un habitat favorable notamment aux reptiles le long du mur en pierre sèche et avec des pierriers.
- D'améliorer les conditions de déplacement de la grande faune à travers la route cantonale (corridor à travers le Bois-Noir).



Les mesures :

- La création de 3 étangs alimentés par une prise d'eau dans l'Avançon, en amont de la route cantonale, et de 3 mares pluviales placées sur un remblai derrière la digue du Rhône.
- Des soins culturaux des environs pour créer des éclaircies et favoriser les essences en station.
- L'élimination des néophytes (robinier et buddleia).
- La valorisation du mur en pierre sèche en lisière de pâturage.
- La suppression de la clôture métallique le long de la route cantonale et la mise en place de blocs.

Financement de la mesure M 14 (étangs de Lavey Sud)

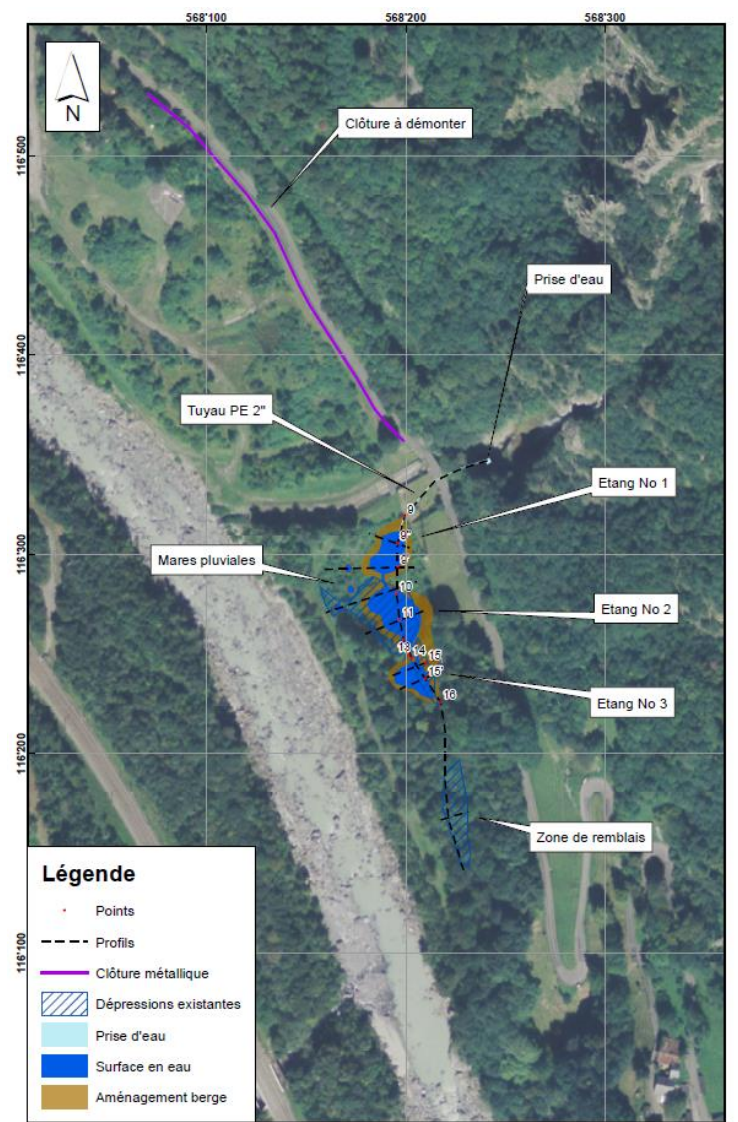
Elimination de la clôture et mesures dissuasives d'accès aux véhicules	:	Fr.	20'000.-
Travaux préparatoires de débroussaillage et de coupe d'arbres	:	Fr.	12'000.-
Prise d'eau et pose de la conduite	:	Fr.	15'000.-
Aménagement des mares et mesure d'étanchéité par bâche	:	Fr.	150'000.-
Végétalisation	:	Fr.	13'000.-

Total : **Fr. 210'000.-**

Démarches administratives

- Demande d'autorisation de construire avec mise à l'enquête publique (en cours)
- Demande de permis de fouille dans la route cantonale (service des routes)
- Demande d'autorisation de prélèvement d'eau dans l'Avançon
- Martelage des arbres
- Mise en soumission des travaux et adjudication
- Convention d'entretien avec l'Etat de Vaud

Plan de situation



Echelonnement des travaux

Travaux	2015	2016	2017	Total
Mesure M 14	4'000.-	231'000.-		235'000.-
Mesure M 18	76'000.-	5'000.-		81'000.-
Entretien initial		4'000.-	10'000.-	14'000.-
Total	80'000.-	240'000.-	10'000.-	330'000.-

Convention

En plus de son rôle de maître d'ouvrage pour la phase de travaux des deux mesures de biodiversité précitées, la commune de Lavey-Morcles signera, après l'adoption du présent préavis, une convention qui portera sur l'entretien de l'objet « Concept Bois-Noir » M 18 (étang des Fourches).

Synthèse

Dépenses, total des travaux	: Fr. 330'000.-
Recettes, subventions	: Fr. 330'000.-
Imputation	: Comptes dépense d'investissement 32.5890 et recette d'investissement 32.6610
Amortissement	: Pas d'activation au bilan (amortissement total immédiat)
Frais d'entretien annuels	: Non significatifs

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 21/2015 du 31 août 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

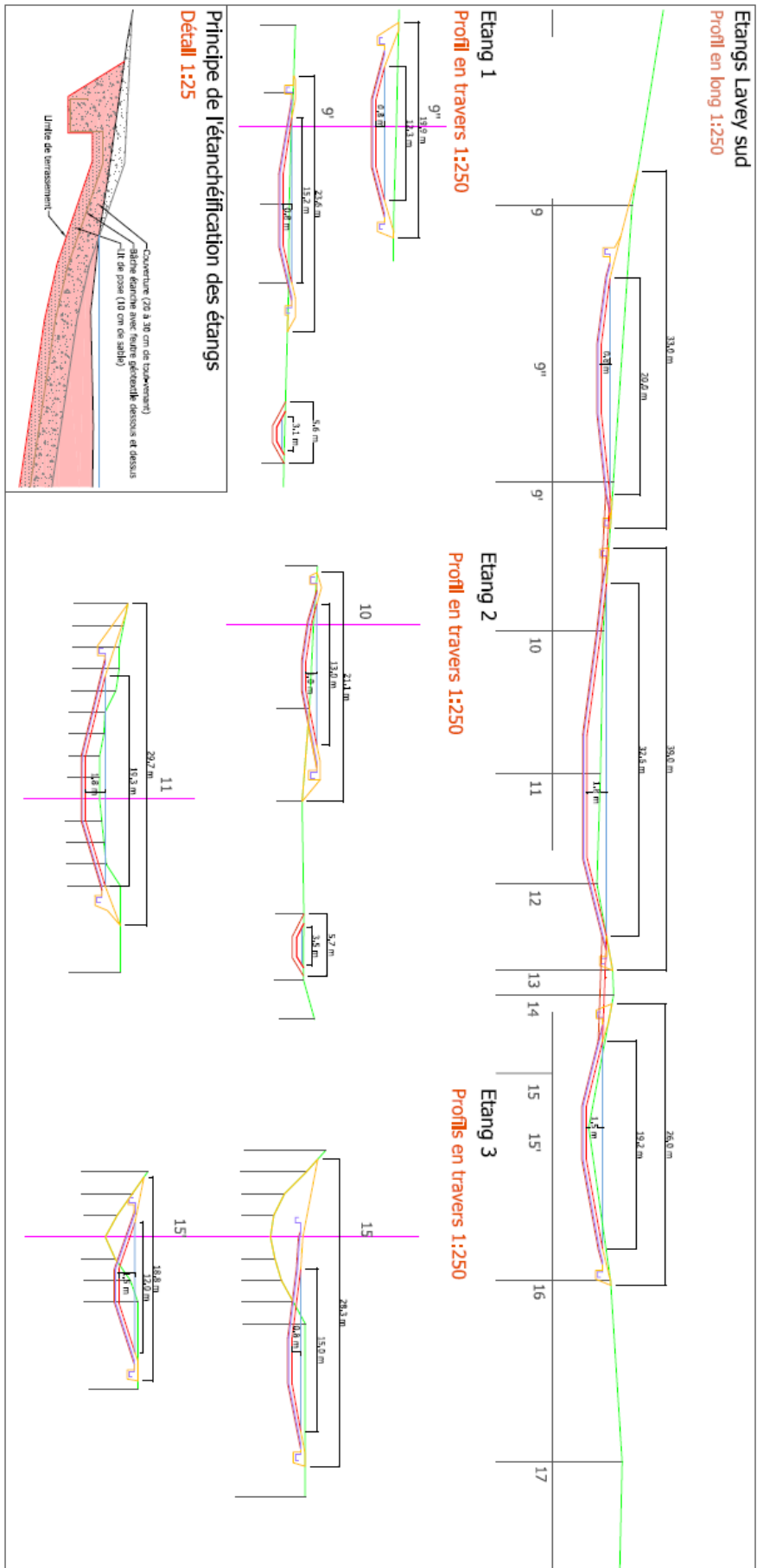
DECIDE

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 330'000.- pour la réalisation de deux mesures comprises dans le Concept Bois-Noir.

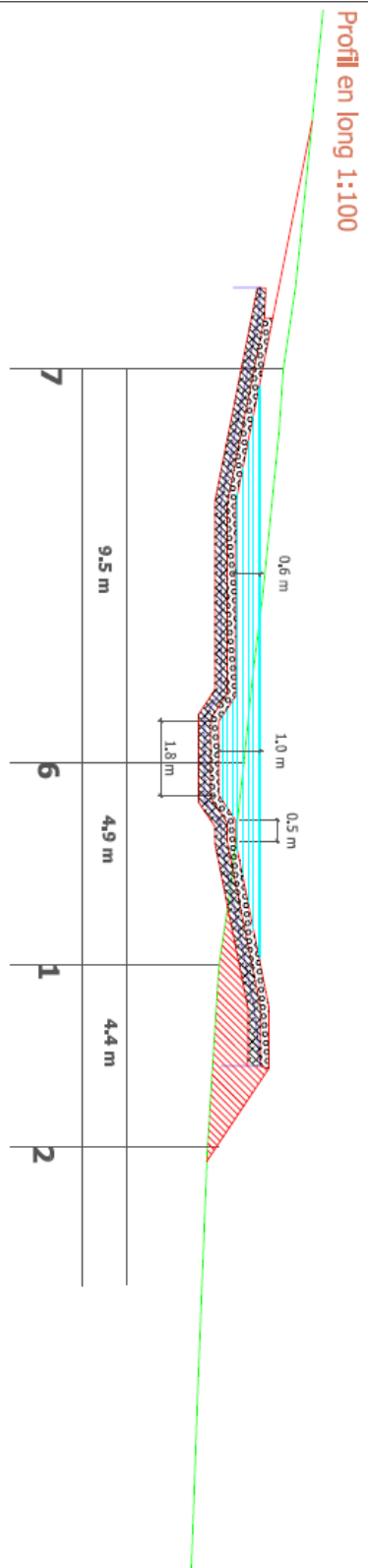
Adopté en séance de la Municipalité le 15 septembre 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 

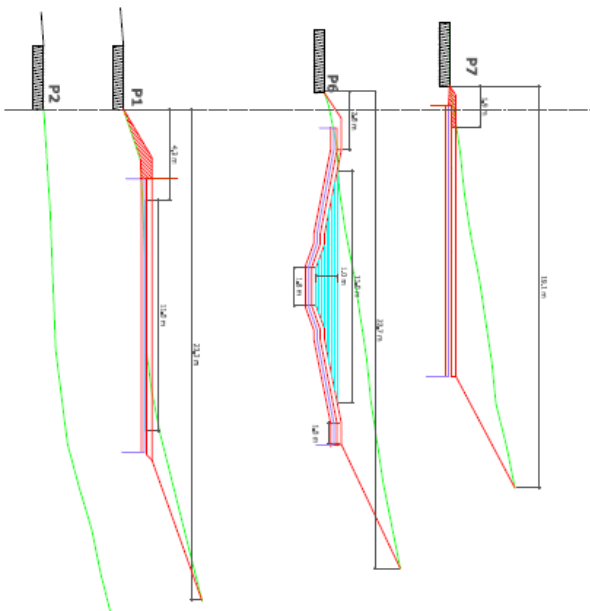
Yvan Ponnaz Mentor Citaku



Etang des Fourches



Profil en travers 1:200



Détail de l'étanchéification 1:100

